Rétributions pour la paroisse de Corgémont-Cortébert

Entrée en vigueur au 1er janvier 2024

Présidence	1800/an
Membre du Conseil,	
y incluse la présidence	30, jeton de présence
Présidence de l'assemblée	50/assemblée
Responsable des bâtiments	1500/an
Délégué∙e de synode	50/assemblée + frais de repas+ déplacement (70ct/km)
Bénévole du cycle 1	30, jeton de présence par rencontre et séance de préparation
Approuvé par l'assemblée de paroisse du 28 novembre 2023 à Corgémont	
Le président de l'assemblée	La secrétaire
Certificat de dépôt public:	
La secrétaire a déposé publiquement le présent règlement au secrétariat de la paroisse du	
Lieu et date	Le/la secrétaire: